PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA PLANCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la Présidence de Madame Séverine JOLY-PIVETEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 28 juin 2024

Présents : 17 - Votants : 18

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET, M. Jean-Paul RICHARD, M. Gérard PERRAUD, Mme Chantal JUGIEAU, M. Christophe BATARD, Mme Rachël DROUET, Mme Nathalie BARREAU, M. Corentin BAUDRY, Mme Valérie GIRAUDET, M. Jean-Paul HERVOUET, Mme Virginie BATARD, Mme Angélique BOUCHAUD, Mme Laurence DOUCHEZ, Mme Karine BOUSSONNIERE, Mme Chrystèle FOUREL, M. Romain COUPRIE.

Absent(e)s excusé(e)s :
M. Benoît LIMOUSIN donne pouvoir à M. Jean-Paul HERVOUET, M. Gautier WALSER, M. Pierrick LE GALLOU, M. Christian DELHOMMEAU, Mme Antoinette LEFEVRE D'ARGENCE.

Secrétaire de séance : M. Bernard HERVOUET

Mme le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juin 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2024.

FINANCES COMMUNALES / CSMA (délibérations)

- **Conventions d'occupation des locaux communaux pour l'exercice de compétences communautaires (Accueil de loisirs, Relais petite enfance, Espace Jeunes et Ecole de Musique) – Conventions de régularisation 2022-2024**

La commune de La Planche est propriétaire de locaux utilisés par Clisson Sèvre et Maine Agglo dans le cadre de l'exercice de compétences communautaires, à savoir :

- **La prise en charge des temps d'accueil des jeunes (espaces jeunes 11-17 ans)** sur l'ensemble du territoire, en lien avec sa compétence générale d'action sociale reconnue d'intérêt communautaire.
- **La gestion et l'animation du « Relais Petite Enfance »,** en lien avec sa compétence générale d'action sociale reconnue d'intérêt communautaire.
- **Les activités de l'école de musique gérée par l'association Partition à 4**, dans le cadre du soutien aux écoles de musique en lien avec sa compétence en matière d'actions culturelles et sportives.
- **L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) géré par l'association Familiale Rurale**, à savoir la prise en charge des temps d'animation et de loisirs des enfants de 3 à 12 ans, en lien avec la compétence générale d'action sociale reconnue d'intérêt communautaire.

Ces locaux n'étant pas intégralement et respectivement dédiés aux seules politiques d'action sociale communautaire ou d'actions culturelles et sportives communautaires, ils n'ont pas fait, à la date du transfert de compétence, l'objet d'une mise à disposition de plein droit au profit de Clisson Sèvre et Maine Agglo, au

sens de l'article L. 1321-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales.

Afin de régulariser la situation existante en vue de la conclusion de nouvelles conventions d'occupation à compter du 1er janvier 2025, les présentes conventions ont pour objet de régulariser les modalités d'occupation par Clisson Sèvre et Maine Agglo de ces locaux.

Les présentes conventions ont notamment pour objet d'arrêter les modalités financières des sommes dues par Clisson Sèvre et Maine Agglo au titre de son occupation des locaux occupés.

- **Espace jeunes** : Pour l'année 2024, aucune charge de fonctionnement liée aux locaux mis à disposition au titre de l'exercice de cette compétence ne sera facturée à Clisson Sèvre et Maine Agglo, étant donné l'absence de valorisation de telles charges de fonctionnement dans le calcul de l'attribution de compensation entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Commune.

- **Relais Petite Enfance** : Pour les années 2023 et 2024, Clisson Sèvre et Maine Agglo assume financièrement les frais concernant les fluides (eau, gaz, électricité), les frais de nettoyage courant, l'assurance bâtiment, la valorisation du loyer immobilier, les frais de téléphone, la valorisation des services techniques.

- **ALSH** : Pour l'année 2024, L'association assumera financièrement les frais concernant les fluides (eau, gaz, électricité) et les frais de nettoyage courant (société extérieure ou personnel communal, produits d'entretien). Ces coûts feront l'objet d'une facturation transmise par les services communaux dans un document appelé « Matrices des dépenses communales affectées à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ». Ces coûts seront pris en compte dans la détermination de l'aide financière octroyée par Clisson Sèvre et Maine Agglo à l'association.

- **Ecole de musique** : Pour l'année 2024, Aucune charge de fonctionnement liée aux locaux mis à disposition au titre de l'exercice de cette compétence ne sera facturée à Clisson Sèvre et Maine Agglo, étant donné l'absence de valorisation de telles charges de fonctionnement dans le calcul de l'attribution de compensation entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d' :

- Approuver les termes des conventions de régularisation pour la mise à disposition des locaux communaux jointes en annexe
- Autoriser Mme le Maire à signer les conventions
- Autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION

- Déclaration d'intention d'aliéner

N°	**Adresse du bien**	**Nature du bien**	**Décision**
04412724A0011	4, rue de la Gare	Maison individuelle	Non préempté le 21/06/2024

- Commande publique : Marchés publics passés en délégation du maire

DATE	PRESTATAIRE	DESIGNATION	Montant HT	Montant TTC
07/06/2024	LE MOULIN DE L'EPINAY	Entrées - Ecole Publique	511.35 €	511.35 €
19/06/2024	POINP P	Gravillons concasse blanc - Voirie	194.40 €	233.52 €
21/06/2024	POINT P	Gravillons concasse blanc - Voirie	278.04 €	333.65 €
21/06/2024	BASE	Panneau (pas stationner devant Mairie) Mairie	550.50 €	660.60 €
27/06/2024	ALO ELAGAGE	Elagage de 2 arbres - Voirie	180.00 €	216.00 €
27/06/2024	WURTH	Diverses quincailleries - ST	278.53 €	342.72 €
27/06/2024	WURTH	Quincailleries diverses - ST	920.49 €	1 104.85€
27/06/2024	BUREAU SUD LOIRE	Fournitures administratives - Mairie	219.36 €	263.23 €
27/06/2024	ETS RAMET MOTOCULTURE	Vidange et réparation Débroussailleuse – Espaces Verts	1 013.17 €	1 215.80 €
28/06/2024	CORBE CUISINE	Désinsectiseur – Restaurant Scolaire	75.26 €	90.31 €
28/06/2024	AIMA	Réparation tondeuse – Espaces Verts	163.69 €	196.43 €
		TOTAL	**4 384.79 €**	**5 168.46 €**

QUESTIONS DIVERSES

- **Démission du Directeur des services techniques**

Le directeur des services techniques de la commune a fait part de sa demande de mutation dans une autre collectivité. Un recrutement sur ce poste va être organisé.

- **Retour sur la visite du jury de la 1ère fleur**

Les membres du jury étaient au nombre de trois. Lors de la visite du cimetière et de l'extérieur, ils ont été satisfaits du résultat et du fait que leurs conseils aient été écoutés. Ils ont apprécié les pieds de mur le long du chemin pour rejoindre le calvaire. Au calvaire, ils n'ont pas apprécié la glycine et le figuier qui sont pour eux trop envahissants. Ils ont ainsi conseillé à la municipalité de faire attention aux choix des végétaux. Néanmoins, ils ont tout de même indiqué avoir conscience que David et Sarah sont nouveaux et qu'il faut qu'ils se forment. De plus, ils ont conscience que la météo n'a pas aidé. Ils ont donné de nouvelles pistes d'améliorations avec notamment une communication plus conséquente pour permettre aux agents de mettre en œuvre et d'expliquer la gestion différenciée. Ex : Pied d'arbre non débroussaillé, avec un panneau expliquant que les pieds d'arbres sont fragiles et qu'il est normal d'avoir des herbes non coupées autour.

La réponse quant à l'attribution de la 1ère fleur est attendue pour le mois de novembre avec une remise des prix qui s'effectuera en Vendée.

Rachël DROUET : Les membres du jury ont apprécié la visite de la commune. Ils étaient contents de ce que les employés ont fait mais ont alerté sur le choix des plantations. Ils ont apprécié le fait que la collectivité fasse attention au choix des plantations en fonction de la région où l'on vit. La réponse est attendue le 13 novembre prochain.
Mme le Maire en profite pour saluer le travail accompli par les deux agents municipaux avec les moyens qui leur ont été donnés.

- **Village de Nonnaire et dangerosité des routes départementales**

Mme le Maire explique que Nonnaire est un village dangereux. Il y a quelques mois, du fait des fortes pluies, les bas-côtés de la route départementale se sont retrouvés totalement bouchés, obligeant, notamment les enfants, à marcher sur la route pour se rendre à l'arrêt de bus par exemple.
Une rencontre avec les habitants a eu lieu afin de leur proposer un aménagement du village, qui sera pris en charge dans le cadre du dossier des amendes de police. Les habitants ne sont cependant pas satisfaits par ce qui est proposé. En effet, ils indiquent que cela devient véritablement anxiogène de sortir de chez eux en raison de la vitesse excessive des voitures qui passent par le village.
La municipalité a indiqué qu'elle allait prendre contact avec le Département en expliquant que plusieurs villages de La Planche sont extrêmement dangereux et qu'il est nécessaire d'y apporter des solutions. Mme le Maire va demander aux services du Département de réfléchir à des aménagements permettant de réduire drastiquement la vitesse des conducteurs.

Mme DOUCHEZ demande ce qui peut légalement être fait comme aménagement sur cette route ?
Mme le Maire indique que les services vont se renseigner et qu'il va être demandé que le Département fasse venir une commission de sécurité.
Mme le Maire indique qu'elle comprend que les habitants soient déçus mais que la municipalité n'est pas pleinement en mesure de pouvoir régler la situation puisqu'il s'agit d'une route départementale.
Mme Rachël DROUET indique que les habitants souhaiteraient qu'un radar soit installé pour que les conducteurs soient obligés de ralentir.
Mme Chrystèle FOUREL indique qu'il faudrait que la vitesse dans le village de la Noisetterie, qui se trouve à Montbert, à proximité du village de Nonnaire, soit également abaissée à 50km/h afin que l'ensemble de la route soit harmonisé. Il serait alors peut être envisageable de se rapprocher de la municipalité de Montbert pour faire front en commun.

- **Travaux de signalisation en centre bourg**

Des travaux vont être entreprise prochainement dans le centre bourg afin de remplacer les potelets au niveau des rétrécissements de la Rue de la Paix et de refaire les marquages au sol devant l'ancien restaurant La Planch'a et le Bar Tabac. Ces travaux ont pour objectif d'éviter les stationnements intempestifs devant ces commerces, stationnements qui empêchent les cars, bus et camion de circuler correctement dans le carrefour.
Plusieurs élus indiquent que ces stationnements gênants et réguliers ne cesseront certainement pas malgré ces marquages au sol. Il s'agirait alors de verbaliser les conducteurs qui ne respectent pas la réglementation.

- **Affaire M. Rigault**

Suite à la médiation pénale du 16 avril dernier, M. Rigault a engagé un recours gracieux à l'encontre de la commune de La Planche. Par le biais de son conseil, il sollicite l'abrogation partielle du règlement du PLU sans laquelle il saisira le tribunal administratif territorialement compétent.

Mme le Maire fait lecture du courrier reçu en mairie de la part du conseil de la société LR CARROSSERIE 44 demandant abrogation partielle du règlement du PLU de La Planche.

- **Rencontre avec l'entreprise Caliplast**

La société Caliplast est implantée à La Planche et produit du plastique recyclé. Mme le Maire les a rencontrés afin d'évoquer l'activité de l'entreprise et de sa trentaine de salariés.

- **Conseil municipal du 19 septembre 2024** : présentation SEMES, actualisation du PPI et présentation du projet de transfert de la supérette.

Fin de la séance à 21h35.
Fait le 05/07/2024.

Mme le Maire,
Séverine JOLY-PIVETEAU

MAIRIE DE LA PLANCHE 44190 (Loire-Atlantique)